

Mode d'emploi vote électronique

Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022

LA CGT, TOUJOURS À VOS CÔTÉS!

ÉTAPE 1 - Activer votre espace électeur



Le 13 octobre, vous avez reçu un mail sur votre adresse professionnelle de <menjesri-electionspro@votes.voxaly.com> vous permettant d'activer directement votre compte.

Astuce : pour retrouver le mail, taper "voxaly" dans la barre de recherche de votre boîte mail.



Si vous n'avez rien reçu, il suffit d'aller sur le portail élection de vote : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr>
Identifiant = mon adresse pro en minuscules + clic sur « réassort » du mot de passe et validation par le lien reçu à mon adresse professionnelle

Créer votre « mot de passe » électeur : 12 caractères minimum, dont 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial ex : 2022jevotCGT!



Choisir une question défi : (Par ex : Couleur de ma 1ère voiture ?) et enregistrer sa réponse secrète. Cette étape facilitera plus tard l'obtention d'un nouveau code de vote en cas de perte, oubli ou non réception de la notice.

Votre mail pro n'est pas reconnu ? L'annuaire vous a peut-être enregistré avec un alias (nom de jeune fille, @education @recherche @sports etc.) Si ça ne marche pas, faites nous signe !

Vous tournez en boucle entre le portail et l'adresse pro sans pouvoir accéder à l'espace électeur ? C'est sans doute un problème de cache : vous devez retenter depuis une fenêtre de navigation privée. En cas de difficulté, contactez au plus vite un militant CGT !

Pour toute demande d'aide ou assistance : cgteducation.syndicat-ac@education.gouv.fr ou 5 31 38 / 06.65.63.00.42

ÉTAPE 2 - Retrouver votre notice de vote

Cette notice contient votre « code de vote », il est confidentiel et personnel. Il a été distribué par les UGARH contre signature. **Votre code de vote se trouve en bas à gauche du courrier dans l'encadré.**

Vous n'avez pas reçu la notice, ou vous l'avez égarée ? La fonction de « réassort » permettra de récupérer un nouveau code de vote depuis le portail élections à partir du 1er décembre (ouverture) et jusqu'à la clôture du vote le 8 décembre. Vous aurez besoin de votre code de sécurité sociale ou de votre NUMEN (Pour retrouver votre NUMEN sur Pléiade : Mes applis & services / Toutes mes applis / Mon portail agent (SIRHEN) / Ma situation personnelle / Mes informations personnelles carré à droite). Vous pouvez aussi demander un réassort via France Connect.



ÉTAPE 3 - Voter entre le 1er et le 8 décembre à 17h



Connectez-vous sur le portail élections :
www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022

Identifiant
Mail professionnel



Mot de passe
Que vous avez créé

Dans votre espace électeur, cliquez sur le bouton « Je vote » puis indiquez votre code de vote



Code de vote
Sur la notice reçue chez vous ou créé par la fonction réassort

Attention : vous votez au moins 3 fois !

CSA ministériel

CSA de proximité

CAP

Pour les agents en situation de détachement, vous votez 4 fois : vote dans la CAP du corps d'origine et la CAP du corps d'accueil

Élections professionnelles
du 1er au 8 décembre 2022
<https://cgteducac.fr>



essentielle
pour nos droits
pour le service public

Élections professionnelles

Du 1er au 8 décembre 2022

Attention, on vote au moins 3 fois !



Questions collectives

CSA

Comité sociaux d'administration



au niveau national

POUR QUI ?

TOUS LES PERSONNELS

*Seuls les personnels ITRF votent au CT du MESR, quelle que soit leur direction d'affectation.

**Les agents de la DS et de la DJEPVA votent au CT MJS



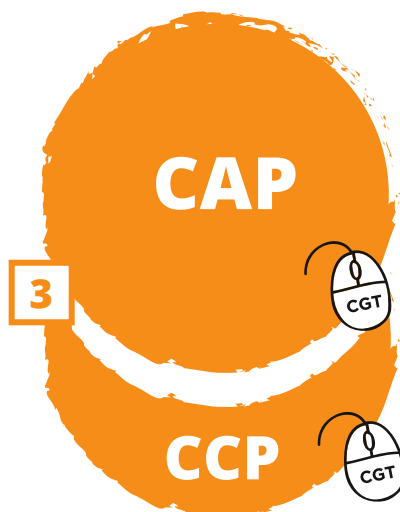
au niveau local

TOUS LES PERSONNELS

Questions individuelles

CAP

Commissions administratives paritaires



au niveau local

POUR QUI ?

Fonctionnaires

- AAE, INFENES, CTSS et AESES
- SAENES
- ADJAENES
- ATRF
- PTP
- IJS

Contractuels

CCP : commission consultative paritaire pour les agents non titulaires

au niveau national

POUR QUI ?

Titulaires

- personnels ITRF (tech, ASI, IGE, IGR)
- enseignants, Psy-EN, Per-dir, inspecteurs...
- administrateurs etc.

Bon à savoir !

Pour les agents en situation de détachement, vous votez 4 fois : vote dans la CAP du corps d'origine et la CAP du corps d'accueil



Le vote est électronique :

Connectez-vous à votre espace de vote

sur <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr>

et **cliquez 3 fois** sur le logo CGT !